

Communiqué de presse

FACE A L'URGENCE DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU REGLEMENT AFIR, VIRTA ACCOMPAGNE LES FOURNISSEURS DE SERVICE

Le règlement européen AFIR prévoit notamment la généralisation des paiements des recharges électriques par carte bancaire sur toutes les stations publiques. Avec le Kiosque de paiement développé en partenariat avec MasterCard, Virta facilite la mise en conformité des opérateurs de points de charge (CPO).

Paris, le 16 avril 2024 - L'automne dernier, l'UE a publié le Règlement sur l'infrastructure des carburants alternatifs (AFIR). Ce règlement, qui vient d'entrer en vigueur le 13 avril 2024, crée un cadre commun pour le secteur de la recharge de véhicules électriques.

Il vise à **simplifier l'adoption et l'utilisation des véhicules électriques** pour les automobilistes européens. Parmi les mesures phares : le déploiement de points de charge tous les 60 km sur les grands axes routiers, davantage d'options de paiement pour les transactions de recharge individuelles et une transparence accrue des prix.

Le Kiosque de paiement Virta : simplifier la vie des usagers et garantir la mise en conformité

La simplification passe notamment par la **possibilité de payer les recharges par carte bancaire**, sans nécessité d'abonnement auprès d'un fournisseur de service spécifique. Cela devra être possible sur l'ensemble des bornes de 50kW ou davantage installées après le 13 avril 2024.

Cependant, les bornes publiques installées précédemment ne sont souvent pas équipées d'un terminal de paiement et leur remplacement pourrait couter très cher. Le rajout d'un terminal de paiement sur chaque borne constitue aussi un investissement coûteux pour les opérateurs de points de charge. Afin de permettre à ces derniers de se mettre en conformité, Virta a développé – en collaboration avec Mastercard – le **Kiosque de paiement Virta**. Ce dispositif de paiement peut gérer jusqu'à 100 bornes, créant ainsi un terminal centralisé pour l'ensemble du parking. Virta gère les flux de transactions, l'envoi des reçus aux automobilistes, avant de reverser les sommes correspondantes au prestataire de service de façon mensuelle.

Tout consommateur en itinérance pourra ainsi recharger son véhicule électrique sans nécessité d'abonnement à un service en particulier.

L'installation du Kiosque Virta garantit ainsi une plus grande flexibilité pour les usagers et permet aux prestataires de service de se mettre en conformité avec les exigences réglementaires à moindre coût.

Virta est la principale plateforme de recharge pour les véhicules électriques intelligents en Europe. En 2024, Virta a été classée parmi les 1 000 entreprises à la croissance la plus rapide en Europe du Financial Times, pour la quatrième année consécutive. Virta construit un avenir plus durable en rendant la recharge des véhicules électriques rentable et en intégrant les véhicules électriques dans un système énergétique renouvelable.